



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales**

Bureau des structures locales et des
dotations de l'Etat
Affaire suivie par M. Pinault
Tél. 02.41.81.82.35

**Communes de Nuillé et de Trémentines
MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES**

**PROCÈS-VERBAL
de clôture de l'enquête publique**

Le préfet de Maine-et-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article R. 134-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSLDE/2022-36 du 14 avril 2022 prescrivant une enquête publique en vue de la modification des limites territoriales des communes de Nuillé et de Trémentines ;

Vu le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur transmis le 13 juillet 2022 ;

CONSTATE

la clôture des opérations prévues aux articles R. 134-25 et R. 134-26 du code des relations entre le public et l'administration relatives à l'enquête publique en vue de la modification des limites territoriales des communes de Nuillé et de Trémentines.

Fait à Angers le 21 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef du bureau des structures
locales et des dotations de l'État,

Philippe PINAULT